

dépot - 25/06/09  
- 3 DEC 2009  
che

**2D/3D ANIMATIONS**

Société Anonyme A Directoire et Conseil de Surveillance  
Régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les Sociétés Commerciales  
au capital de 95.025 Euros  
Siège Social : 72 Rue Fontaine du Lizier – ANGOULEME (Charente)  
RCS ANGOULEME 428 717 409



**REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE  
DU 24 JUN 2009**

L'an deux mille neuf,  
Et le vingt quatre juin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social,

Les membres du Conseil de Surveillance de la Société **2D3D ANIMATIONS** se sont réunis en  
Conseil, sur convocation du Président.

Sont présents et ont émarginé le registre de présence :

- **Patrice DESPREZ**, Président du Conseil de Surveillance,
- **Florent MOUNIER**.

Est représenté :

- **Bernard MOUNIER**, Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance réunissant deux membres sur les trois en fonction, peut valablement  
délibérer.

Monsieur **Patrice DESPREZ** préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil de  
surveillance.

Assiste également à la réunion Madame **Malika BRAHMI**, Directrice Générale.

Monsieur **Florent MOUNIER** est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- **Changement de Président du Conseil de Surveillance,**
- **Pouvoirs à conférer.**

Monsieur Patrice DEPRESZ rappelle au Conseil qu'il a, par courrier en date du 26 février 2009  
remis sa démission de son mandat de Président du Conseil de Surveillance, prenant effet à  
l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008 et au plus tard le 30  
juin 2009.

Puis la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

**PREMIERE DECISION – CHANGEMENT DE PRESIDENT  
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Le Conseil, à l'unanimité, nomme en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Patrick DESPREZ démissionnaire, Monsieur Florent MOUNIER, demeurant 42 Ter Rue Waldeck Rousseau – 16000 ANGOULEME, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Monsieur Florent MOUNIER déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction à cette nomination.

**DEUXIEME DECISION – POUVOIRS A CONFERER**

Le Conseil, à l'unanimité confère tous pouvoirs :

- Au Président et/ou à la Directrice Générale avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.
- Au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal constatant les présentes délibérations, et notamment à la Société JURICA, Société d'Avocats, prise en la personne de Maître Chantal GIRAUD-DUPUIS, Avocat au Barreau de la Charente, -4 avenue Georges Clémenceau à ANGOULEME 16000, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce du siège social de tous documents requis, ainsi qu'à l'effet de toutes inscriptions à effectuer auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

**CLOTURE**

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les membres présents.

**Patrice DESPREZ**

**Florent MOUNIER**